

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

6 MARS 2023

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 7 mars 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 40 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Johane Thibeault
 Catherine Bolduc
 Nancy Savard
 Nathalie Pronovost
M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Était absente :
Mme la conseillère : France Simard

Également présente Mme Cathy Fontaine, adjointe-administrative et agente locale et deux citoyens.

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2023 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Décret travaux rénovation grange du faisant phase 3 et 4 et choix d'un entrepreneur;
- 9- Suivi de la planification stratégique 2023-2025;
- 10- Affaires nouvelles :
 - a. Avis de motion règlement 466.2023 relatif à la démolition d'immeubles;
 - b. Adoption projet de règlement 466-2023 relatif à la démolition d'immeubles;
- 11- Période de questions;
- 12- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. 19.03.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MARS 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 6 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 20.03.2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023 (avec exemption de lecture);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEALT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 6 février 2023 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

04- 21.03.2023 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2023 : 68 249.06\$

05- 22.03.2023 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 8 338.97\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN FÉVRIER 2023 : 68 249.06\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 8 février, il n'y avait aucun coliforme, ni aucune bactérie, la turbidité était de 0.7 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 23 février, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, des fanions ont été posés sur les chemins municipaux. Il n'y a pas beaucoup de neige cette année.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR

- Pour la semaine de relâche, le mur d'escalade était ouvert tous les jours de la semaine et il y a eu beaucoup de monde.
- Une rencontre du comité porteur doit avoir lieu afin de prioriser les projets pour 2023.

08- 23.03.2023 DÉCRET DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA GRANGE DU FAISAN PHASES 3 ET 4 ET CHOIX D'UN ENTREPRENEUR.

ATTENDU QUE nous avons été acceptés au Plan Nord pour effectuer les phases 3 et 4 de la grange du faisan;

ATTENDU QUE nous pouvons aller de gré à gré pour le choix d'un entrepreneur selon notre politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité mandate l'entreprise Dufour Construction pour effectuer les travaux de rénovations de la grange du faisán pour les phases 3 et 4;

QUE la municipalité décrète le début des travaux;

09-24.03.2023 SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2025.

Une rencontre a eu lieu avec Mme Carole Richer et Mme Sophie Grégoire de la MRC Maria-Chapdelaine et elles nous ont déposé le compte rendu de la planification stratégique. Celle-ci a été transmise à chacun des membres du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité adopte la planification stratégique telle que déposée auprès de chacun des membres du conseil.

10- AFFAIRES NOUVELLES :

a. 25.03.2023 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

Avis de motion est donné par **MME NATHALIE PRONOVOST**, que la Municipalité de Saint-Stanislas dépose un projet de règlement qui portera le numéro 466.2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

b. 26.03.2023 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité adopte le projet de règlement numéro 466-2023 relatif à la démolition d'immeubles tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS.

12- 27.03.2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 40.

Adopté à la séance du 3 avril 2023

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.